

# Livret d'Accueil

Ce livret appartient à

Nom :

Prénom :

## Centre d'Information et de Coordination

Troubles du langage et des  
apprentissages



Loi n°2002-02 du 02 Janvier 2002 rénovant l'Action  
Sociale et Médico-Sociale

Décret n° 2004-1444 du 23 Décembre 2004

Code de l'Action Sociale et des Familles-Article  
L311-4

Circulaire DGAS/SD/5 N° 2004-138 du 24 Mars 2004

Circulaire DGAS/1A N° 2006-324 du 20 Juillet 2006



## Sommaire

**Le Mot du Directeur Administratif et Pédagogique**

**L'ADEI**

**Nom de l'établissement**

- ▶ **Identification**
- ▶ **Missions/Agréments et Public accueilli**
- ▶ **Prestations délivrées**
- ▶ **Organisation et fonctionnement**
- ▶ **Les services ou les différents sites**
- ▶ **L'exercice des droits et les modalités de participation de la personne accueillie et/ou accompagnée et de sa famille**
- ▶ **Contacts utiles**

## Le Mot du Directeur Administratif et Pédagogique

Vous serez reçu(e) au CIC de ROCHEFORT sur simple demande de rendez-vous.

Le service est composé d'une équipe de professionnels, engagés dans une mission de coordination et d'information individualisée.

Ce livret détaille le fonctionnement du CIC.

Vous pouvez néanmoins en savoir plus en vous adressant directement aux professionnels que vous rencontrez au CIC.

Anne KAMMOUN,  
Directrice Administrative et Pédagogique.

## L'ADEI

Créée en **1964**, à l'initiative des pouvoirs publics, l'ADEI - Accompagner Développer Eduquer Insérer- est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif et déclarée à la Préfecture de la Charente Maritime sous le n°156 le 11 mars 1964. L'ADEI gère aujourd'hui plus de **50 établissements et services sociaux et médico-sociaux**, et assure des prestations régulières auprès de **5.300 personnes, enfants, adolescents, adultes et personnes vieillissantes**, grâce au concours de **800 salariés**.

Dans le cadre de ses missions **d'Aide et d'Accompagnement** des personnes et des familles, l'ADEI :

- Garantit la **sécurité et le bien être des personnes accueillies**,
- Favorise toutes les **actions de prévention, de soin, d'éducation, de rééducation, d'insertion sociale et professionnelle, d'hébergement et de protection**, en faveur des personnes qui lui sont confiées,
- Contribue à la **valorisation des rôles sociaux sur la base de la reconnaissance des droits et libertés de la personne accueillie**,
- Assure la **personnalisation des prestations, la participation effective des jeunes, adolescents et adultes** dans tous les actes de la vie les concernant,
- Garantit la **qualité des prestations de service rendu**, par **l'évaluation permanente des actions entreprises**.

### ADEI

#### Siège social

**Christelle LEVEQUE, Directrice Générale**

08 Boulevard du Commandant Charcot - CS 80106 -  
17443 AYTRE Cedex

Tél. 05.46.27.66.01 - Fax. 05.46.27.66.02

Mail : [adei17@adei17.com](mailto:adei17@adei17.com) – Site : [www.adei17.com](http://www.adei17.com)

## Le CIC

### Identification

CIC troubles du langage et des apprentissages  
Zone Béligon – Immeuble le 430  
1 rue Maurice Mallet  
17300 ROCHEFORT  
Tél : 05 46 99 91 20  
Courriel : [ciclea@adei17.com](mailto:ciclea@adei17.com)

- Directrice Administrative et Pédagogique  
Anne KAMMOUN

### ▪ Jours et heures d'ouvertures du secrétariat

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- Lundi            8h30 / 12h30 – 13h / 15h15
- Mardi            8h30 / 12h30 – 13h / 16h30

## Missions Agréments et Public Accueilli

Le CIC intervient pour des enfants et des jeunes de 3 ans à 20 ans présentant un trouble spécifique du langage et/ou des apprentissages gênant pour la socialisation et les apprentissages, sans trouble associé, que ce soit au niveau perceptif, intellectuel, psychologique ou comportemental.

Ses objectifs sont les suivants

- apporter des informations aux professionnels, aux parents et aux enfants concernés ;
- favoriser la mise en place d'un diagnostic ;
- aider à la proposition d'aménagements pédagogiques adaptés.

## Prestations délivrées

### ▪ Premier entretien

Après un contact téléphonique des parents, un premier entretien est proposé si la situation semble relever de l'intervention du service. Ce premier rendez-vous est l'occasion de présenter le fonctionnement du Centre d'Information et de Coordination et de prendre connaissance de la problématique de l'enfant.

### ▪ Bilans

Des bilans complémentaires peuvent être proposés suite à ce rendez-vous pour mieux évaluer les difficultés et les besoins de l'enfant.

Le diagnostic neuropsychologique est établi, incluant dans le profil de l'enfant ses points forts et ses points faibles pour les apprentissages.

Avec l'accord des parents, le service contacte les intervenants auprès de l'enfant.

Généralement, une réunion d'Equipe Educative ou Equipe de Suivi de Scolarité est organisée à l'école en présence de l'orthophoniste, de la neuropsychologue du centre et des parents, afin de réfléchir aux moyens d'aider l'enfant dans ses apprentissages et échanges avec les autres (en cas de trouble touchant le langage oral).

Si d'autres rééducateurs interviennent auprès de l'enfant (ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste ....) ils sont associés à cette réunion.

Un projet personnalisé est remis aux parents ou à l'utilisateur majeur à la suite des bilans réalisés, ou d'une consultation.

# Organisation et Fonctionnement

## FINANCEMENT

Le budget du CIC est fixé par l'Agence Régionale de Santé. Il est entièrement financé par les caisses d'assurance maladie.

Aucune participation financière n'est demandée, ni aux personnes accueillies ni à leurs représentants légaux.

## PROCESSUS D'ADMISSION ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Adressez-vous directement au CIC par téléphone, par courriel ou à l'accueil pour demander un rendez-vous.
- Vous devez vous munir d'une attestation de droits de votre caisse d'assurance maladie et d'une photo d'identité de votre enfant.

## RECUEIL DES DONNEES

Les informations recueillies par le CIC font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la connaissance des besoins et attentes de la personne accueillie, et à mettre en œuvre les modalités d'accompagnement nécessaires et adaptées.

Dans ce cadre, les données collectées peuvent être partagées par les membres de l'équipe, qui doivent par ailleurs respecter la confidentialité des informations.

Les destinataires des données sont les professionnels salariés (y compris les remplaçants) du CIC et avec votre accord, les intervenants extérieurs.



## Organisation et Fonctionnement

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Madame la Directrice du CIC, 1 rue Maurice Mallet, Immeuble le 430, ZA Le Béliçon, 17300 Rochefort.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### CONFIDENTIALITE

L'ensemble du personnel est soumis au secret médical.

Les droits de la personne accueillie sont respectés à chaque étape de son parcours dans le service : droit à la dignité, à l'intimité, à la sécurité, à la liberté d'expression, de choix adapté à son âge et sous réserve de l'avis de son représentant légal, à la confidentialité des informations le concernant, à l'accès à son dossier selon les dispositions décrites dans le présent document, à l'information sur les droits et protection dont il peut bénéficier.

### SECTEUR D'INTERVENTION

Le CIC intervient pour les enfants scolarisés dans les secteurs de Rochefort, Aigrefeuille d'Aunis, Surgères, Tonnay-Charente et Saint-Agnant.

# Organisation et Fonctionnement

## ORGANIGRAMME

**Directrice Administrative et Pédagogique :**

Mme Anne KAMMOUN

**Secrétariat :**

Mme Cédrine COLLIGNON

**Médecin psychiatre :**

Dr René CASSOU DE SAINT MATHURIN

**Psychologues :**

Mme Aurore LE BRAS

Mme Pauline BARBUT

# Exercice des droits et modalités de participation de la personne accueillie et/ou accompagnée et de sa famille

## DIPC

Le Document Individuel de Prise en Charge est établi lors de l'inscription, après le 1<sup>er</sup> entretien. Il précise quelles sont les actions qui sont mises en œuvre. Les modifications du projet de soin font l'objet d'un avenant au DIPC. Il est signé éventuellement par la personne accueillie et par sa famille.

## LA CONSULTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Régulièrement, le CIC propose aux personnes accueillies un questionnaire de satisfaction.

## L'ACCES AU DOSSIER

Conformément aux articles L.1112-1, L.1111-7 et R.1111-1 à R.1112-9 du code de la Santé Publique, les dossiers médicaux sont accessibles aux personnes accueillies majeures et aux titulaires de l'autorité parentale pour les personnes accueillies mineures, sous réserve de l'opposition de l'enfant (article L.1111-5), sur demande écrite adressée au CIC.

La communication des informations intervient au plus tôt 48 heures après la demande, au plus tard 8 jours après, et 2 mois après si les informations médicales datent de plus de 5 ans.

Les informations peuvent être consultées au CIC (la présence d'un professionnel est souhaitable) ou envoyées par courrier postal. Le coût de la reproduction des documents et de l'affranchissement est alors à la charge du demandeur.

## PERSONNES QUALIFIEES

Toute personne prise en charge par un service médico-social peut faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir ses droits. En Charente-Maritime, ces personnes sont les suivantes :

- M. BAUTZ  
Rue Philippe Vincent  
17028 La Rochelle Cédex 1
- M. LE NAIN  
41 rue Louis Blanc  
17300 Rochefort
- M. QUEFFELEC  
2 rue de la Fertalière  
17137 L'Houmeau.

# Contacts Utiles

## *Numéros utiles :*

### **ADEI**

8 Bld du Commandant Charcot  
CS 80106  
17440 AYTRE  
Tél : 05 46 27 66 01

### **CMPP ROCHEFORT**

Immeuble le 430  
1 rue Maurice Mallet  
17300 ROCHEFORT  
Tél : 05 46 99 22 89

### **CAMSP SAINTES**

13 rue des Rabannières  
Quartier Bellevue  
17100 SAINTES  
Tél : 05 46 91 50 17

### **CAMSP LA ROCHELLE**

Hôpital Saint-Louis  
17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05 46 45 69 72

### **SESSAD DYSPHASIE**

Association PEP17  
128 bis rue du 14 Juillet  
17300 ROCHEFORT  
Tél : 05 46 41 68 46

### **MDPH**

2 rue Victor Hugo  
17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05 46 07 80 10

### **CENTRE REFERENT DES TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES**

Centre Hospitalier Henri Laborit  
Entrée n° 1  
370 avenue Jacques Cœur  
CS 10 587  
86021 POITIERS CEDEX  
Tél : 05 49 44 58 06

### **PEDIATRIE LA ROCHELLE**

Groupe Hospitalier  
La Rochelle/Ré/Aunis  
Rue du Docteur Schweitzer  
17019 LA ROCHELLE cedex 01  
Tél : 05 46 45 69 33 (0 à 3 ans)  
Tél : 05 46 45 69 32 (4 à 16 ans)  
Tél : 05 46 45 50 50 (Standard)

### **CENTRE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION**

Site des Arènes  
21 rue de l'Alma  
17108 SAINTES  
Tél : 05 46 95 15 36



## **Coordonnées de l'établissement**

**CIC**

Zone de Bélignon – Immeuble le 430

1 rue Maurice Mallet

17300 ROCHEFORT

**05 46 99 91 20**

[ciclea@adei17.com](mailto:ciclea@adei17.com)